

Réunion du 26 juin 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 78
Nombre de votants : 82

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Paul MONTAUT, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Emmanuel HANON, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Dominique LALANNE, Fabien LARRIVIERE, Marie-Luce MUSEL, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Jean-Bernard PRAT, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Michel JESER, Véronique REMY, Bruno CIOSSSE, Patrice LAURENT, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Philippe GAUDET (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Claire-Lise LAFOURCADE (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Catherine LEYGUES (pouvoir à Mme Marie-Luce MUSEL), Valérie MARQUEHOSSE, Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Jean-Marc TERRASSE), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Philippe ARRIAU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 19 : DEMANDE DE GARANTIE DE PRETS PAR LA SOEMH POUR LA
REHABILITATION DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX (RESIDENCE
DES PYRENEES A ORTHEZ)**

Rapporteur : M. Philippe GARCIA

La communauté de communes de Lacq-Orthez est actionnaire de la Société Orthézienne d'Economie Mixte pour l'Habitat (SOEMH) depuis 2011.

Lors de son Conseil d'Administration du 21 décembre 2016, la SOEMH a décidé d'engager la réhabilitation de la résidence des Pyrénées à Orthez qui comporte trois logements.

Pour réaliser cette opération, la SOEMH s'est rapprochée de la communauté de communes de Lacq-Orthez afin que cette dernière puisse garantir les trois emprunts contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Un Eco prêt PAM de 37 500 € sur 20 ans au taux de livret A diminué de 0,45 %,
- Un Prêt Amélioration Habitat de 63 489 € sur 20 ans au taux fixe de 1,49 %,
- Un Prêt Amélioration Habitat de 13 511 € sur 20 ans au taux de livret A + 0,6 %.

Cette garantie engage la collectivité, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, d'en effectuer le paiement en ses lieux et place, sur demande de la Caisse des dépôts et consignations formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à hauteur de la quotité garantie de toutes sommes impayées à l'échéance, majorées des éventuels intérêts et indemnités, en renonçant au bénéfice de toute discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Considérant le fait que la communauté de communes de Lacq-Orthez est actionnaire de la SOEMH et considérant les délais impartis pour le démarrage des travaux de cette réhabilitation,

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'accord de principe annexé à la présente délibération,

Monsieur Dominique LALANNE, Président directeur général de la SOEMH, ne participe pas au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'accorder** la garantie à la SOEMH pour les trois prêts concernés souscrits par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 100 % dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus,
- **d'autoriser** son Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur et à signer l'acte de cautionnement afférent à la garantie accordée.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 29/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 29/06/2017